

Distinction cofidejuseur/caution

Par **inna91**, le **01/01/2013 à 10:30**

bonjour,

j'ai l'esprit un peu confus a propos du terme cofidejuseur.j'ai d'abord pense que ce pourrait être une garantie de la caution, mais je pense m'être trompé. alors je suis allée lire la définition dans le braudo, mais je n'ai toujours pas réussi a me faire une distinction précise[smile7]. alors svp éclairez-moi sur la question

merci...

Par **marianne76**, le **01/01/2013 à 14:09**

Bonjour,

Jetez un coup d'oeil au "Vocabulaire juridique" de Gérard Cornu (PUF) la définition y est très claire, on en reparle ensuite